et ... les plus parlementaires de l'Assemblée.

Il était, malgré ses opinions bien connues, le véritable gérant du camp.

Vous l'avez entendu, dans cette enceinte, animé des idées de sa jeunesse, soutenir avec ardeur la cause de la liberté d'une presse qui ne l'avait pas plus épargné que la plupart des hommes politiques.

Il y a peu de jours encore, dans la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les accidents, il soutenait avec énergie et energie les opinions qu'il avait toujours professées.

Il fut bien pénible toute sa vie à ses amis comme il le fut à son programme. Son grand cœur, ouvert à toutes les pensées généreuses, était incessible à l'à faire et jamais personne n'entendit de lui un mot de reproche ou d'amertume à l'adresse de ceux qui l'avaient le plus violemment attaqué et combattu.

Il disparaît après une carrière brillante dont le terme d'apparaît pas si près de nous. Inclinons-nous devant un vaillant serviteur de la République et saluons respectueusement sa mémoire.

Le discours de M. Loubet est accueilli par de vifs applaudissements.

La succession de M. Dietz

Le tirage au sort désigne le département de la Dordogne pour élire le successeur de M. Dietz-Monnin, sénateur inamovible décédé.

La Haute-Cour

Le Sénat procède ensuite au scrutin pour la nomination de neuf membres de la commission de la Haute-Cour.

Sont réélus membres de la Commission d'instruction de la Haute-Cour.

1er. Quart, 151 voix. — Cordelet, 150. — Morellet, 150. — Demôle, 149. — Lavertujon, 149. — Bernard, 149. — Alcide Dusolier, 147. — Franck-Chauveau, 148. — Isaac, 147.

Le quinze n'est pas atteint pour la nomination de cinq membres suppléants de la commission d'instruction de la Haute Cour pas plus que pour la désignation du vice-président de la haute Cour. Il sera procédé à un second tour de scrutin dans la prochaine séance.

L'interpellation Lamarzelle

Le Sénat fixe ensuite à vendredi sur la demande du président du Conseil d'accord avec M. de Lamarzelle, l'interpellation de ce dernier sur les saisies-données à la lettre de M. Ribot, demandant des poursuites contre M. Dupas.

La séance renvoyée à vendredi est levée à 5 heures 40.

La mort de M. Floquet

Paris, 20 janvier.—Mme Floquet qu'on avait décidé à prendre quelque repos, est entrée cet après-midi, pour la première fois, dans le cabinet de travail où est dressé le catafalque. Elle a fait modifier la décoration funèbre, afin, a-t-elle dit, de la mettre en harmonie avec la simplicité de caractère de son mari. Ainsi, les fleurs et les couronnes déposées, nous l'avions dit plus haut, sur le cercueil ont été enlevées; il n'y a plus sur le drap mortuaire que les décorations du président du maire de Paris en 1870, de député, de sénateur, successivement portées par M. Floquet.

Aux obsèques, mercredi, plusieurs discours seront prononcés par M. Poincaré, par un membre du bureau du Sénat, par un ministre, par le bâtonnier des avocats, Me Pouillet, et par un membre du conseil municipal.

Le registre d'inscriptions continue à se couvrir de signatures, et de nombreux télégrammes arrivent de province.

Mort de l'archevêque de Tours

Tours, 20 janvier. — M. Meignan, cardinal-archevêque de Tours, a été trouvé mort ce matin dans son lit par son valet de chambre.

M. Meignan était un peu fatigué depuis quelques jours, mais nullement malade.

L'explosion de Brest

Brest, 20 janvier. — Voici les noms des blessés par l'explosion dont nous avons parlé hier.

Yves Benarvol, vingt et un ans, grièvement blessé aux jambes; plusieurs veines ont été coupées, amputation de la jambe droite indiquée. Il est très faible et peut à peine parler. Benarvol habite Brest.

Yves Mingant, forgeron, âgé de quarante-cinq ans, marié, père de quatre enfants, habite Lambezellec. Il a la jambe droite fracturée et des plaies nombreuses.

Laurent Le Bihan, de Brest, ouvrier mineur, marié a les deux jambes atteintes sérieusement. Le docteur Pingier, médecin en chef, a retiré des jambes des débris de bois et de fer.

L'ABBÉ PALMADE
en correctionnelle

Paris, 20 janvier. — L'abbé Palmade est cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Bourganeuf, pour l'audience du samedi 25 janvier.

Il est poursuivi pour abus de confiance au préjudice de MM. Lagrange, de Pérémire, entrepreneurs, à Paris, et du prince de Joinville, par application de l'article 408 du Code pénal.

La prévention d'espionnage, qui avait donné lieu à son arrestation, a été abandonnée.

L'EXPOSITION DE 1900

Paris, 20 janvier. — Il est question d'un projet transcontinental pour l'Exposition de 1900. Le nouveau projet consisterait à placer l'entrée au Palais de l'Industrie qui serait maintenu et utilisé dans l'Exposition à la partie principale de laquelle il se rattacherait sur la rive gauche par le pont monumental projeté en face l'Esplanade des Invalides.

Le rapatriement de Madagascar

Marseille, 20 janvier. — *Le Djemnah*, courrier de Madagascar, est arrivé cet après-midi avec 27 passagers revenant de Diego-Suarez, 58 de Tamatave, 21 de la Réunion, 1 de Zanzibar et 44 passagers de divers détachements de Diego Suarez et de Tamatave, dont le colonel Diel, de l'artillerie de marine, le chef d'escadron Chambray, le sous-intendant Pasquiet et le médecin-major Pétot, plus un capitaine, deux lieutenants du 23e et plusieurs autres officiers.

Le Djemnah a laissé à Suez le général Metzinger qui a voulu visiter le Caire et avec lui le commandant Mirepoix et les capitaines Worbel et Pécoud. En rade de Port-Said, deux 14 matelots du *Dupetit-Thouars* et du *Dumont-d'Urville*.

Deux décès se sont produits à bord; un soldat français et un sénégalais.

Le *Djemnah* rapporte le cercueil du contre-amiral Chevalier, décédé le 20 août 1870, à bord de la *Bellipoule*, comme commandant l'escadre du Levant, et inhumé à Aden. Il apporte aussi la croix et la plaque de marbre du tombeau.

A cause du mauvais temps le courrier de Tamatave n'était pas arrivé à Tamatave, au passage du *Djemnah*. Il sera apporté par le courrier suivant.

L'affaire LEBAUDY

La journée au Palais

Paris, 20 janvier. — L'instruction semble devoir entrer dans une phase absolument dénuée d'intérêt.

M. Carle des Perrières

M. Magnin cependant beaucoup travaillé aujourd'hui. Après avoir fait extraire de sa cellule M. Carle des Perrières, il l'a longuement interrogé dans la matinée.

Il a entendu également une personne ayant connaissance à ce qu'on a appelé plaisamment la maison civile de M. Max Lebaudy.

Rosenthal & l'espionnage

M. Morin, commissaire spécial à la gare de l'Est, s'est présenté au cabinet du juge dans l'après-midi, mais on n'a conféré que fort peu de temps avec ce magistrat.

La venue de M. Morin se rattache toujours aux accusations d'espionnage qui pèsent sur M. Rosenthal.

Le juge d'instruction a reçu aussi Mlle Marsy qui est restée auprès de lui environ une heure.

Avocats éconduits

Maîtres Chenet et Decori, qui étaient venus solliciter de M. Meyer la faveur de pouvoir conférer avec leurs clients, MM. de Lahaugère et Saint-Cère, se sont vu refuser l'autorisation qu'ils demandaient.

Mme Séverine

Enfin, vers 5 heures, Mme Séverine, accompagnée de M. Mass, son secrétaire, est arrivée au palais. Après quelques minutes d'attente, elle a été introduite auprès du juge d'instruction. Mme Séverine, qui tenait sous le bras une sorte de carton rempli de coupures de journaux, venait apporter à M. Meyer de nouveaux éclaircissements sur des articles signés d'elle et ayant paru dans les différents journaux auxquels elle collabore.

Un domestique non payé

La note gaie de cette instruction sera fournie par un jeune domestique ayant servi M. Max Lebaudy qui, tous les jours, arrive au Palais et qui a donné aux journalistes l'occasion que nous avons démenti, l'interrogatoire des gens de M. Max Lebaudy.

Ce garçon, dont les appointements n'ont pas été payés, prétend qu'il réclame avec opiniâtreté du juge chez lequel il entre sans se faire annoncer, un mandat d'amener qu'il se déclare prêt à exécuter lui-même.

Nouvelles accusations

L'attention de M. Meyer a été appelée aujourd'hui sur un point nouvellement soulevé par un article paru dans un journal de banlieue-ouest. A ce sujet, M. Meyer se propose d'entendre l'auteur de cet article. Malgré la grande prudence qu'il convient de garder en ces matières, nous dirons que si les faits annoncés dans cet article étaient prouvés, ils mettraient en très mauvaise posture un des inculpés. Il est bien inutile de ajouter ainsi qu'une personne restée libre et dont il a été souvent question à propos de cette affaire.

L'EXTRADITION D'ARTON

Londres, 20 janvier. — L'affaire Arton est revenue aujourd'hui devant le lord chief justice.

Le solicitor général continue les explications qu'il avait commencées samedi pour montrer que la falsification des comptes rendus parmi les cas prévus par le traité d'extradition.

Après le solicitor général, M. Matheys prend la parole pour combattre la théorie suivant laquelle Arton peut être extradé sur le chef de la falsification des comptes.

La discussion au point de vue légal se poursuit péniblement. Les juges posent de nombreuses questions; il semble difficile de s'accorder sur les versions anglaise et française du traité d'extradition. On revient vingt fois sur le même argument sans faire un pas vers la solution.

Enfin, on ajourne l'audience à deux heures pour permettre de prendre un lunch.

A la reprise, le juge incident lève la séance indéterminée.

Cérémonie patriotique

Dijon, 20 janvier. — Ce matin, les garibaldiens, accompagnés des membres de la société des anciens militaires (1870-71), se sont rendus au cimetière de Dijon où sont enterrés les morts des journées d'octobre 1870 et de janvier 1871.

Aucun discours n'a été prononcé. Seul, M. Tarrelli, ancien chef d'état-major de Garibaldi, a remercié au nom des familles des victimes.

De là on s'est rendu sur la route de Langres où fut pris le drapeau du 61e de ligne pommelé, pour, suivant le rapport du bord mètre de la route, une pierre commémorative portant l'inscription suivante : « Dans cette plaine, le 23 janvier 1871 l'armée des Vosges du général Garibaldi, attaquée par des forces allemandes, soutient leur choc et un drapeau du 61e allemand tomba au pouvoir des francs-tireurs de la 4e brigade. Dijon, 1er anniversaire du quatre-vingt-dix-neuvième anniversaire de la bataille de Coublanchère, protégé à sa base par des rocailles blanches, a été élevé avec le reliquat d'une souscription ouverte jadis par le *Progrès de la Côte-d'Or*, journal de Dijon, pour la statue de Garibaldi.

M. Lévêque, au nom du conseil d'administration de ce journal, en a lui-même remis à la municipalité.

A cette cérémonie, à laquelle assistait tout le conseil municipal, Ricciotti Garibaldi et ses compagnons, M. Saint-Romme, sénateur de l'Isère, un discours a été prononcé par M. Barollon, ancien maire de Saint-Etienne, en qualité d'ancien franc-tireur de la Loire; il a rappelé l'historique des sanglantes journées de 1870-1871.

La cérémonie a pris un jour une visite au monument de la place du 30 octobre, élevé à la mémoire de tous les défenseurs de Dijon.

M. Ricciotti Garibaldi s'est rendu aussi, mais seulement avec sa famille et le sénateur Saint-Romme, au cimetière de Mesnay, sur divers points des champs de bataille et au château de Bouzy où le franc-tireur Fontaine, dont le frère est ingénieur à Paris, fut brûlé par les Poméraniens.

M. Félix Faure dans le Midi

Paris, 20 janvier. — Le programme du voyage que le Président de la République va faire du 29 février au 8 mars à Nice et dans le Midi n'est pas encore définitivement arrêté.

M. Félix Faure n'ayant pas encore reçu l'invitation officielle de la ville de Lyon à s'arrêter dans cette ville, il n'ignore encore si ce sera à l'aller ou au retour que le Président de la République visitera Lyon. La même observation s'applique à Marseille.

Toutefois, dans les milieux autorisés, on affirme que le voyage *présidentiel pourrait bien se* réaliser de la manière suivante : M. Félix Faure se rendrait directement à Nice, où aura lieu comme on sait, l'inauguration du monument commémoratif du centenaire de la réunion, du comté de Nice à la France, cérémonie qui fait l'objet du voyage du chef de l'Etat.

Après les fêtes de Nice, le président de la République gagnerait Toulon sur un navire de guerre, et dans cette ville, il visiterait l'école supérieure de guerre de la flotte récemment créée. De Toulon à Marseille, le trajet se ferait en chemin de fer.

A Marseille, des fêtes splendides comme sait les organiser notre port, seraient données en l'honneur du président.

Enfin, le retour à Paris s'effectuerait par Lyon où le chef de l'Etat s'arrêterait au moins vingt-quatre heures.

Les vols à l'arsenal de Toulon

Toulon, 20 janvier. — Ce matin est revenue devant le tribunal maritime, l'affaire des détournements et escroqueries commises en 1894 et 1895 dans le service des travaux hydrauliques de l'arsenal par le contremaître Fabre et principalement avec plusieurs entrepreneurs et fournisseurs.

Dès la découverte de l'affaire, Fouque a pris la fuite et, dans un premier débat en novembre dernier, ce tribunal le condamna par contumace à dix ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour. L'affaire revient ce matin pour juger les entrepreneurs Martinenq, Fabre et Bava et le contre-maître de l'Etat Bastheléemy, accusés de complicité dans les détournements au préjudice de l'Etat et les majorations au préjudice des ouvriers. Contrairement à ce qu'on avait fait croire, Fouque ne s'est pas présenté aujourd'hui devant les juges du jour, d'ailleurs, qu'il a gagné depuis plusieurs mois l'Amérique.

Les débats occuperont plusieurs audiences.

Une lettre de Léon XIII
au président de la République

Paris, 20 janvier. — On sait que la mise à la retraite de M. Lefebvre de Béhaine, qui est un des doyens du corps diplomatique français, est vivement ressentie par le Saint-Siège et notre ambassadeur près le Vatican.

D'autre part, on annonce que Mgr Ferrata nonce apostolique vu être prochainement rappelé à Rome, sa mission étant terminée. On en conclut que la rupture diplomatique du gouvernement français et du Saint-Siège est imminent. Nous croyons savoir le fait que, malgré quelques froissements récents relatifs aux sièges archiépiscopaux vacants et quelques paroles amères du pape à propos des projets que l'on prête au gouvernement pour le vote des associations. Les choses ne sont pas aussi avancées.

D'après des renseignements particuliers venus de Rome, il avait qu'aujourd'hui Léon XIII adresserait au président de la République une lettre lui expliquant les droits qu'il croit avoir à des égards et à des concessions.

T. H.

TIRAGES D'OBLIGATIONS
VILLE DE PARIS 1871

Le numéro 147.439 gagne 100.000 francs.

Les numéros 497.861 et 1.012 hagnent chacun 50.000 fr.

Les dix numéros suivants gagnent 10.000 fr. : 891.832 — 1.150.225 — 381.521 — 1.167.727 — 644.340 — 1.124.307 — 908.398 — 455.134 — 160.236 — 364.365.

Les 75 numéros suivants gagnent chacun 1000 francs :

286.854 — 474.900 — 808.324 — 546.268 — 628.743 — 1.265.612 — 1.125.144 — 195.442 — 691.677 — 1.091.508 — 503.418 — 1.077.216 — 497.009 — 428.938 — 1.011.493 — 707.192 — 286.205 — 247.992 — 1.279.660 — 744.185 — 1.127.077 — 1.007.995 — 255.374 — 86.868 — 844.897 — 861.— 239.707 — 239.707 — 898.320 — 392.231 — 348.680 — 903.645 — 669.748 — 1.171.369 — 467.049 — 886.662 — 590.136 — 49.964 — 565.721 — 1.246.582 — 634.955 — 653.224 — 707.198 — 1.088.928 — 555.078 — 220.254 — 370.265 — 1.027.974 — 447.384 — 1.143.533.

91.245 — 191.688 — 170.785 — 710.966 — 92.690 — 150.852 — 1.074.201 — 1.036.220 — 455.135 — 238.994 — 489.160 — 544.653 — 1.292.543 — 21.748 — 1.052.939 — 1.290 — 567.939 — 19.009 — 830.756 — 285.210 — 827.168 — 644.168 — 20.945 — 659.524 — 91.347 — 164.168.

Nouvelles étrangères

LES GUERRES COLONIALES

Les Espagnols à Cuba

Le nouveau commandant

Madrid, 20 janvier. — Le général Weyler a accepté le poste de gouverneur général de Cuba; il s'embarquera le 24 janvier à Barcelone. En même temps partiront 16 bataillons.

Les Italiens en Afrique

Bruit de la prise de Makallé

Paris, 20 janvier. — Le *Jour* publie la dépêche suivante de Rome qui n'est point confirmée par ailleurs et que nous vous transmettons sous réserve :

Rome, 20 janvier. — La nouvelle de la prise de Makallé vient de parvenir à Rome. Le gouvernement s'efforce de la cacher jusqu'à ce qu'il ait pu prendre des dispositions; mais le décret d'affolement régnait dans les hautes sphères, »

Les Remouraines de la Triplice

Rome, 20 janvier. — L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie présentent l'Italie d'en haut avec la guerre abyssine.

Une communication spéciale de la chancellerie de Berlin a attiré l'attention du roi Humbert sur le peril que faisait courir à l'Italie sa déférence par trop marquée aux désirs de l'Angleterre qui, en occupant l'Italie à la police du Nord-Est, affaiblit d'autre de ses alliées une puissance européenne.

Nouvelle affaire d'espionnage
EN ALLEMAGNE

Berlin, 20 janvier. — On parle d'une nouvelle affaire d'espionnage dans laquelle seraient impliqués des employés de la fabrique d'obus de Siegburg.

Ce qui y a de certain, c'est qu'un chef artificier de cet établissement a disparu en emportant avec lui des plans de fabrication d'obus. Il a été pris et vendu à une puissance étrangère des plans et dessins de fabrication, entre autres des croquis des nouveaux obus.

On prétend que cette affaire d'espionnage est appelé à prendre une grande extension et que plusieurs arrestations sont imminentes.

Le suspect le plus ... chef artificier arrêté serait le suspect ...

Dernière Heure

Situation critique des Italiens

Dépêche du général Baratieri

Rome, 21 janvier. — *La Tribuna* reproduit un rapport télégraphique du général Baratieri dans lequel celui-ci explique clairement pour quels motifs il a jugé impossible jusqu'à maintenant de quitter le camp retranché d'Adigrat.

Il en résulte que les Choans enveloppent avec des forces immenses les colles, et sud et nord de Makallé et occupent des positions dominantes, dominant toutes les routes par lesquelles les Italiens pourraient avancer. Si le général Baratieri voulait livrer la bataille sur ce point, il se trouverait obligé d'attaquer avec 20.000 hommes au maximum, 60.000 Abyssins au moins.

Les difficultés du terrain rendraient la victoire problématique et tout au moins très sanglante.

De son côté, Menelik n'ose pas avancer contre les Italiens, car il lui faudrait abandonner ses positions et s'exposer aux conditions d'infériorité dans lesquelles il se trouvait mettre son adversaire. En réalité, Adigrat et les environs de Makallé sont deux camps retranchés dans lesquels les deux ennemis se surveillent mutuellement attendant qui occasion favorable d'attaquer. Dans ces conditions, la malheureuse garnison de Makallé ne doit s'attendre pour le moment à aucun secours.

On affirme toutefois que les négociations de paix continuent, avec le capitulation de Makallé pour condition première, mais aucun armistice, régulier n'a été conclu et les cercles militaires se prononcent d'ailleurs très énergiquement contre la capitulation.

Le voyage de Guillaume
EN FRANCE

Berlin, 20 janvier. — On dément, dans les cercles bien informés que l'empereur et l'impératrice doivent rendre visite à en coraewitch sur le territoire français. On fait remarquer d'ailleurs à ce propos, qu'il n'est pas certain que les souverains accomplissent l'excursion projetée dans la Méditerranée. Cela dépendra beaucoup des événements.

Chronique Régionale

ASSOCIATION AMICALE
des membres du Mérite agricole

Il ne nous a pas été permis, hier, faute de place, de reproduire tous les discours prononcés dimanche à Douai et Wagnonville.

M. Hector Simon, président de l'Association amicale des membres du Mérite agricole, présente à M. Viger par M. le Préfet du Nord, lui a adressé une allocution dont nous croyons devoir publier le passage relatif aux revendications de l'agriculture :

1° Que les mélasses étrangères soient frappées d'un droit d'entrée prohibitif;

2° Que le décret de fabrication de la betterave sucrée, soit modifié, afin que le cultivateur puisse produire librement, la betterave qui donne le plus de sucre à l'hectare, en même temps que le plus de pulpe en raison;

3° Nos distillateurs, travaillant aussi la betterave, ne cultivant, comme les sucriers, nous demandons qu'ils aient aussi des bons de fabrication;

4° Que le Parlement oblige, et à bref délai, les Français à produire en France, toutes les graines nécessaires à notre sucrerie indigène.

5° Les Sociétés coopératives d'agriculture doivent être étudiées partions les cultivateurs qui vivent du produit du sol, sans être salariés régulièrement.

6° Notre demandée, le retour à la frappe libre de l'argent.

7° Dabolition du privilège des bouilleurs crû.

Société des agriculteurs du Nord

Voici la liste des récompenses décernées par la Société des Agriculteurs du Nord, sous la présidence de M. Viger, ministre de l'agriculture :

Grande prix d'honneur. — Objets d'art de la société d'encouragement à l'agriculture, M. Paul Lepeuple, conseiller général, vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord, agriculteur à Berlesse.

M. Jules Ladan Flandre, secrétaire-archiviste de la Société des Agriculteurs du Nord, membre de la Chambre consultative d'agriculture de Lille.

Récompenses spéciales attribuées à ceux qui, par leur enseignement, leurs conseils, leurs exemples, leur dévouement, ont rendu de réels services à l'agriculture.

Grand prix d'honneur. — Médaille d'or décernée par la Société des Agriculteurs de France. — M. Delepoet Bayart.

Médaille d'or. — MM. Herbet-Legrn, à Haynecourt; Gérard, à Ramillies.

Médaille de merite. — M. Crespin Bar, à Villers-en-Cauchies.

Médaille d'or. — M. Lezaignent, de Bourlourg.

Médaille d'or. — M. Cuvier Debache, à Fauquembergues.

Médaille d'or. — M. Bulteau, à Rumegies. — Médaille d'argent. — M. Pique-Ravart, à Locelles.

Médaille d'argent. — M. Dumoulin, maître de l'école de garçons à Jenmont.

Concours de bonne tenue des fermes. — Grande culture. — Objet d'art. — M. Carlier Lacombles, à Villers-Pol; Mme veuve Legay, à Aibes; M. Grayez, à Maroilles.

M. Jules Tribon Fils, à Hem-Lenglet.

Moyenne culture. — Objet d'art. — M. J.-B. Gaillard, à Maroilles.

Petite culture. — Objet d'art. — MM. Cauda à Paillencourt.

Grande culture. — Objet d'art. — M. et Mme Dennetière, à Coutiches; M. Dronsart Bayeux à Faumont.

Moyenne culture. — Objet d'art. — M. Walloz-Ghislain, à Hamel.

Petite culture. — Objet d'art. — MM. Bocquet-Madouse, à Orchies; Fontenier frères à Marchiennes.

Grande culture. — Objet d'art. — MM. Mallinger, rue Mazagran, à Douai.

Moyenne culture. — Objet d'art. — MM. Menne, à Brouckerque; Legrand, à West-Capel.

Petite culture. — Objet d'art. — MM. Perdu-Debeyre, à Bourbourg; Lefebvre Vanhoudset, à Pitgam.

Grande culture. — Objet d'art. — MM. Desmarescaux frères, à Caestre; Schreuvre, à Sainte-Marie-Cappel.

Moyenne culture. — Objet d'art. — M. Baey, à Strazeele.

Grande culture. — Objet d'art. — M. Ramion ferme d'Ennequin à Loos.

Moyenne culture. — Objet d'art. — MM. Besieux, Carlier à Lille; Bonnet, à Clamart.

Petite culture. — Objet d'art. — MM. Pollet-Lordan, à Sanghin; Delattre, à Lompret.

Grande culture. — Objet d'art. — M. Dupont, à Wavrechin.

Moyenne culture. — Objet d'art. — MM. C. Bouchart fils, à Lesquelles; Landrut Wattenne à Hasnon.

Petite culture. — Médaille du mérite avec prime de 100 fr. — MM. Vandermotte, à Anzin; Ruon, à Saint-Amand.

Médaille du mérite avec prime de 50 fr. — M. Plumecocq, à Bourrages.

Instituteurs. — Objet d'art. — MM. Bachy, à Allennes; Dumoulin, à Rosières; Mme Bouchez, à Landas; Bréjeon, à Saint-Pierrebrouck; Vermersch, à Noordpeene.

Médaille du mérite. — MM. Rullin, à Cassel; Gilbeulle, à Flines-les-Mortagne.

Objet d'art. — M. Elie, à Carvin.

Employés ouvriers. — Le Société récompensera comme les années précédentes, les anciens serviteurs agricoles qui se sont distingués par leur probité, leur honnêteté, leur intelligence, leur dévouement et la durée de leurs services dans la même ferme.

Médaille de 100 francs. — M. Taquet, à Peuvillers. — Médaille et 75 francs. M. Plichon, au Quesnoy — Médaille et 50 francs. MM. Gaillain, à Vieux-Mesnil; Hua, à Bourlourg; Dupuis, à Ecaillon.

Médaille et 100 francs. M. Caron, à Tilloy.

Médaille et 75 fr. — M. Bulteau, à Hem-Lenglet.

Médaille et 50 fr. — M. Bouchez, à Fontaine-au-Pire.

Médaille et 100 fr. — M. Mallet d'Orchies.

Médaille et 75 fr. — Parent, à Faumont. Delmer à Fournes; Bonneau à Faumont.

Médaille et 50 fr. — MM. Lecomte, Mérchand à Decin.

Médaille et 100 fr. — M. Vandamme, à Crochte.

Médaille et 75 fr. — MM. Delsoyer, à Bourbourlerque; Blanot et sa femme, Marie Moulet de Pitgam.

Médaille et 50 francs. — MM. Descamps, à Lendinghem; Bonnet, à Loon-Plage; Servaelen, à Spycker.

Médaille et 100 fr. — Mme Therese Degroote, à Borre.

Médaille et 75 fr. — M. Séraphin Delaughe, à Hondegem; M. Russen, à Wallon-Cappel.

Médaille et 50 fr. — MM. Lernyte, à Boeschèpe; Verhoe, à Strazeele.

Médaille et 40 fr. — M. Marchal, à Steenvoorde.

Médaille et 30 fr. — MM. Bécart, à Caestre; Lacoste, à Godewaersvelde.

Médaille et 25 fr. — MM. Lacoste, à Borre; Allaeys, à Godewaersvelde.

Médaille et 20 fr. — M. Dubilly, de Lompret; Nivelle au Marais de Lumes; Polissier à Fournes; Wille à Mons-en-Pévèle; Demoulin à Thumeyan; Lemaire à Emmerin; Dewaelle à Haubourdin; Mmes Cuvelier à Sanghin-en-Melantois; Brice à Hellemmes; Vion à Cysoing; Leroy à Le Maisnil; Gadeau à Camphin en Pévèle; MM. Hoel à Bersee; Leclercq.

Médaille et 100 fr. — M. Mérieux.

Médaille et 50 francs. — MM. Tricot, de Locelles; Guislain, à Mastaing; Place, à Mastaing, Tonneau, de Saint-Amand.

Médaille et 25 francs. — MM. Barco, à Rumegies; Lecomte, à Rouilt; Homa, à Saint-Amase; Cattaert, à Saint-Amand-les-Eaux; Lacey, à Mortagne-du-Nord, Martinache, à Rumegies.

Récompenses accordées par la société des agriculteurs du Nord lors de l'exposition de l'enseignement agricole des écoles primaires publiques du département du Nord, à propos du congrès agricole de 1894 :

Diplôme d'honneur. — L'école normale des instituteurs du Nord; MM. Toussaint, inspecteur primaire à Lille; Ladrière, directeur d'école primaire à Lille.

Médaille d'or. — MM. Lordan, directeur de l'Ecole primaire supérieure d'Hazebourdin; Gombert, chef d'institution à Fourmies.

Médaille d'argent. — MM. Eloy, instituteur à Berlaimont; Rimpeul, instituteur à Frignies; Pudebiece, instituteur à Monvaux.

Médaille de bronze. — MM. Thomas, à Maroilles; Wallez, à Cysoing; Mme Vercoutre, à Louvignies-Plage; Bachy, à Aibes; Bouquet, à Marchiennes; Fontaine, à Ballaert (la Crèche); Vermeersch, à Noordpeene; Gouillart, à Lille; Dos, à Petite-Forêt; Dewez, à Landas; Dumont, à Genech; Piot, à Esquerchin; Quesnoy, à Wagnonville; Bailly, supplément départemental.

Banquet du 46e mobiles à Maubeuge

Ce banquet, que nous avons annoncé, a eu lieu dimanche, à Maubeuge, à une heure, dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, décorée avec beaucoup de goût. Le menu était très artistement illustré par M. J. Kallop, pseudonyme modeste, qui cache pour les profanes le nom d'un distingué lieutenant du 84e.

Le banquet a été très bien servi et l'exécution du menu Rimpeul, instituteur à la maison Hénard, restaurateur à Maubeuge.

A droite de M. Maxime Lecomte, président du comité, se trouvaient placés M. le général Gouverneur, commandant la place; M. Henri Leon, maire de Sotre-le-Château, vice-président; Ardouin-Dumazet, rédacteur du *Temps*; docteur Lapierre, conseiller général; A. Debièvre, adjoint au maire de Valenciennes; A. Mérouvelle, de la *Frondière*; à gauche, MM. Jules Walrand, maire de Maubeuge; Louis Hubinet, secrétaire-trésorier; Vallez, président de la Compagnie du Nord; en face, les officiers du régiment : MM. Wattebled, Leclercq, Basquin, Robert, Marisical, Caude, etc.

Au moment du champagne, M. Maxime Lecomte a prononcé un discours et porté diverses santés.

M. le général gouverneur a répondu par une improvisation des plus goutées pour les sentiments de haut patriotisme qui l'inspiraient et le chaleureux appel fait à la jeunesse française; il a levé son verre en l'honneur de M. le Président de la République.

M. Jules Walrand, maire de Maubeuge, a bu au 46e. Après une allocution également très patriotique et très mouvementée, M. Basquin a porté un toast à M. Maxime Lecomte, secrétaire du Sénat, ancien lieutenant du 46e et président du Comité. M. Meurtet de Wignehies, décoré de la médaille militaire, à la France et aux associations patriotiques; M. Ardouin Dumazet a parlé dans le même sens et donne des conseils qui ont été l'objet d'une approbation générale.

M. Lecomte a bu un à propos en vers d'un fournisseur, et chaque convive a pu en obtenir un exemplaire contenant aussi un historique du régiment. Ensuite, des chansons a commencé et M. Jean Jean, d'Avesnes, a commandé les bans pleins d'entrain qui suivaient chacun d'elles : M. Bépienne, de Fourmies, sert surtout distingué dans *Nouvel Quartier*, et *Pont-Noyelles*, et d'autres couplets d'un caractère plutôt joyeux.

Enfin, ce fut une fête très réussie qui laissera un bon souvenir à tous ceux qui ont pu y assister.

Un prétendu crime à Cambrai

Le Petit Parisien et après lui de nombreux journaux ont annoncé hier qu'un quadruple assassinat avait été commis dans les environs de Cambrai. Notre confrère a été induit en erreur, au moins quant au département où le drame s'est passé.

LES GRÈVES D'HALLUIN

Toujours le même cliché à employer : aucun changement dans la situation.

Chez M. Defretin, il y a eu le matin la traditionnelle visite des délégués qui ont fait la même demande que la veille et reçu pour : « Rien de nouveau à ce qui est fait aussi la même réponse : « Non, mais le nouveau tarif est là et vous pouvez travailler quand vous voudrez. »

Là dessus les délégués se retirent en disant : « A demain. »

Chez M. Gratry aucune délégation ne s'est présentée à l'usine; le patron est, du reste absent.

Chez M. Fauchille, les bobineuses ont eu plusieurs entrevues et le patron s'est montré favorable à une augmentation. On croit que les ouvrières reprendront aujourd'hui. Des pelotonnes, qui sans demandes d'augmentation de salaires étaient parties samedi, sont rentrées hier comme d'habitude.

Les réunions du dimanche. — Il y a eu deux réunions dimanche à Halluin. L'une s'est tenue à la *Brasse d'or*. Le citoyen Tonneau, secrétaire du Syndicat textile de Roubaix, est venu haranguer les ouvriers d'Halluin pour les engager à former une section Halluinoise, rattachée audit syndicat.

Il y avait 250 à 300 tisserands présents. A *St-Sébastien*, M. Decopman, le porte-parole des « démocraties chrétiens », a fait de son côté une conférence privée qui n'aura guère de portée pensons-nous.

Chronique Locale

ROUBAIX
COMME EN BELGIQUE

Dédié aux petits commerçants

Savez-vous petits commerçants; le sort qui vous est réservé, si jamais les candidats patronnés par le journal *La Croix* l'emportent aux élections prochaines.

Lisez l'article que publie cette feuille dans son numéro portant la date du dimanche 19 janvier, sous la signature de son correspondant roubaisien qui signe *Le Sorcier*.

Vous y verrez la ligne de conduite suivante que trace à ses partisans ce Roubaisien ne.... on ne sait on.

« Le parti catholique se compose de tous les vrais catholiques, les pratiquants réguliers et ensuite de tous les *modérés* qui s'engagent à le soutenir. Leur devoir est de :

Quand on emploi et libre dans une maison catholique le renvoyer aussitôt à un catholique et même ami.

« Quand on a des meubles à acheter, un violon, un piano, s'adresser toujours à une maison catholique.

« Si on a besoin d'un fournisseur quelconque, tailleur, cordonnier, boulanger, boucher, charcutier, coiffeur, etc., s'adresser toujours à des catholiques qu'il faut donner la préférence.

« Pour ce qui est des avocats, médecins, professeurs, il faut s'assurer qu'ils sont bien et dûment inscrits dans un Comité catholique.

En toutes circonstances, pour boire, manger, se meubler, se vêtir, etc., etc., s'adresser aux francs-maçons, aux libres-penseurs *aux indifférents* à ceux qui ne sont ni *chair ni poisson*...

Ca c'est le bouquet.

Ainsi vous tous, petits commerçants, que votre famille, vos occupations, et tant d'autres considérations forcent à ne pas vous montrer, vous tous, qui n'êtes point des militants, et qui vous contentez le jour du scrutin de voter selon votre conscience, vous voilà avertis.

Pour avoir le droit de vivre il faut être catholique, ou soutenir ouvertement le parti catholique, sinon c'est la ruine.

Ah ! nous en verrons de belles si jamais ces gens-là revenaient au pouvoir, et surtout si les conseils du *Lorrain* étaient suivis.

Petits commerçants, souvenez-vous, et quand *La Croix* patronera des candidats, n'hésitez pas, votez pour la liste opposée, ce faisant vous défendrez votre pain et celui de vos enfants.

Un petit commerçant.

Fête scolaire laïque

Il y a un mois, nous avons rendu compte de la fête organisée à l'école primaire de filles de la rue Saint-Vincent-de-Paul pour le Jubilé-Inauguration de la première association d'anciennes élèves.

Nous exprimons le veu de voir bientôt toutes les écoles dotées de ces associations utiles.

Le mouvement s'accentue dans presque toutes les écoles de filles ; ces associations sont en formation.

Dimanche soir a eu lieu la fête d'inauguration à l'école de la rue du Pile, dirigée par Mlle Delille.

Le quartier du Pile est très populeux aussi une salle de l'école n'étant pas assez vaste pour contenir le public, M. l'inspecteur a autorisé la célébration de cette fête dans la vaste salle de l'école de garçons du même quartier.

Plus de 500 personnes, dames et demoiselles, mères, sœurs et amies des anciennes élèves étaient présentes, nombreuses et de drapeaux tricolores ornaient la salle, un coquet théâtre avait été dressé dans le fond la salle.

Le programme, parfaitement composé, comprenait dix numéros, tous exécutés par des anciennes élèves, membres de l'Association ; elles ont charmé l'auditoire et ont recueilli des applaudissements justement mérités. Citons au hasard :

Mlle Bouchez, qui a joué avec beaucoup de brio plusieurs fantaisies pour piano.

Mlles Decroix, A. Florin et Gérard, qui ont débité gentiment de charmantes chansonnettes, Mlles Betels et Depoorter qui ont joué avec beaucoup d'âme une ravissante saynète patriotique : La chemise, tous exécutés par des anciennes élèves, membres de l'Association ; elles ont charmé l'auditoire et ont recueilli des applaudissements justement mérités. Citons au hasard :

Mlle Bouchez, qui a joué avec beaucoup de brio plusieurs fantaisies pour piano.

Mlles Decroix, A. Florin et Gérard, qui ont débité gentiment de charmantes chansonnettes, Mlles Betels et Depoorter qui ont joué avec beaucoup d'âme une ravissante saynète patriotique : La chemise, tous exécutés par des anciennes élèves, membres de l'Association ; elles ont charmé l'auditoire et ont recueilli des applaudissements justement mérités. Citons au hasard :

Mlle Bouchez, qui a joué avec beaucoup de brio plusieurs fantaisies pour piano.

Mlles Decroix, A. Florin et Gérard, qui ont déb